

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 87 (1999)

**Heft:** 1426

**Artikel:** Réflexions sur des cas extrêmes

**Autor:** Gordon Lennox, Odile

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-281457>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REFLEXIONS SUR DES CAS EXTREMES

Michèle Wermeil travaille depuis quinze ans au SAVAS (Service d'aide aux victimes d'abus sexuels) de La Chaux-de-Fonds. Femmes suisses lui a demandé de commenter, selon son expérience, la problématique enfant et divorce.

**FS Voyez-vous une forte proportion d'enfants de parents divorcés dans votre service?**

**Michèle Wermeil:** Tous les enfants que je vois sont des enfants qui ont été abîmés. Et très souvent abîmés par un parent et un divorce. Cela pour des raisons diverses. D'abord le divorce, peut être motivé par l'abus sexuel commis par l'un des parents et révélé à ce moment-là. Autre cas: celui du père qui se sent abandonné et trahi par le divorce et qui sexualise sa relation avec son enfant. Il y a aussi une situation récurrente, documentée statistiquement, celle de la mère qui s'est remariée et qui découvre que le nouveau beau-père abuse de son enfant. On rencontre là souvent un phénomène de déni de la part de la mère face au dysfonctionnement de son nouveau conjoint, qu'elle protège aux dépens de son enfant. En règle générale, quand il y a divorce et abus sexuel, il s'agit d'une clientèle particulièrement fragile et d'enfants particulièrement traumatisés.

**FS Avec toute votre expérience acquise en 15 ans de service social, quelles pistes pouvez-vous suggérer pour améliorer la situation de ces enfants et de leurs parents?**

**M.W.** Je dois préciser que je suis très pragmatique et que je ne suis pas d'accord avec certaines des idéologies qui sévissent sur le sujet. Pour moi, le problème de la parentalité défective est lié à la conjugalité qui dysfonctionne. Il est nécessaire de travailler de manière systémique pour rechercher les motivations de chacun. Pour cela, il faut tenir compte des attentes des conjoints, des pressions des familles, des circonstances qui font de certains parents des adultes fragiles. On peut faire des découvertes surprenantes, et cela dans tous les milieux!

Pour aider les enfants, il faut d'abord les écouter. Pour le moment, il me semble que l'on fait semblant. On écoute les conjoints qui, en général, se rejettent le blâme l'un sur l'autre. Pour écouter vraiment un enfant, qui en sait

long sur les raisons qui l'attachent ou le détachent de son parent, il faut du temps et de l'attention. Si l'enfant va mal, on explique trop vite cela par le divorce, sans suffisamment chercher ce qui le gêne vraiment. Chaque parent devrait savoir ce que l'enfant pense de son comportement, et cela depuis bien avant le divorce. Dès six ou sept ans, un enfant a son mot à dire sur sa garde.

Enfin, dans l'optique de la révision du droit du divorce, je suis surprise qu'on parle tant des droits des parents mais qu'on n'insiste pas plus sur leurs devoirs. Les conjoints avaient-ils inclus les enfants dans leur projet de mariage? Savent-ils s'y retrouver entre la surprotection, l'envahissement ou la négligence? S'ils étaient plus conscients de leurs responsabilités, peut-être divorcerait-ils moins facilement?

Odile Gordon Lennox

## Lu dans L'Hebdo (25.09.97)

Le divorce engendre souvent une baisse des résultats scolaires, ce qui explique la forte présence d'enfants de parents séparés dans les classes pratiques et les redoublements. Ce comportement s'atténue après deux ans chez les filles, perdure chez les garçons. (Zurich, 1983). Les garçons tendent à manifester leur souffrance par des troubles du comportement, alors que les filles réagissent par l'angoisse et la dépression. (Allemagne, 1995).

